

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE420

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 53

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à l'article L. 141-1-1-1 »,

les mots :

« au VII de l'article L. 141-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement modifiant l'article 25, alinéa 29, du présent projet de loi.